



TRAVAUX EN HAUTEUR

MODULE TERRAIN DIFFICILE

POURQUOI CETTE FORMATION ?

- Pour travailler en conformité avec les exigences des bases légales (Art. 5 & 8 OPA)
- Pour acquérir les connaissances et compétences nécessaires afin d'être capable d'évoluer en toute sécurité sur un terrain escarpé

POUR QUI ?

- Pour les entreprises devant effectuer des travaux divers sur un terrain difficile d'accès
- Diverses branches professionnelles sont concernées : personnels forestiers, bureau de géomètres, personnels de voirie, etc...

QUEL EST LE CONTENU ?

- Introduction théorique et présentation des bases légales
- Compréhension des risques liés à l'utilisation d'EPI contre les chutes
- Approche des principes de précaution et analyse des risques
- Mise en place et utilisation de systèmes d'accès spécifique au terrain difficile

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Apprendre à se déplacer et travailler dans un terrain d'accès difficile
- Comprendre les dangers spécifiques lors de la pose d'amarrages temporaires
- Apprendre à mettre en place des systèmes de travail avec fonction d'évacuation préinstallée

PRÉREQUIS

Avoir effectué la formation de base
Avoir une forme physique et une aptitude psychologique suffisantes pour évoluer en hauteur
Comprendre l'une des trois langues nationales

DURÉE & LIEU

Une journée complète
Dans nos centres de formation
(Ce cours se déroule partiellement en extérieur)

SERVICE FOURNI

Mise à disposition de tous les EPI contre les chutes de hauteur
Attestation de formation
Repas de midi *(uniquement pour les formations effectuées dans l'un de nos centres)*

PRIX

Intra-entreprise : CHF 1950.– Ht/6 personnes maximum / jour